



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le budget de la Justice 2008



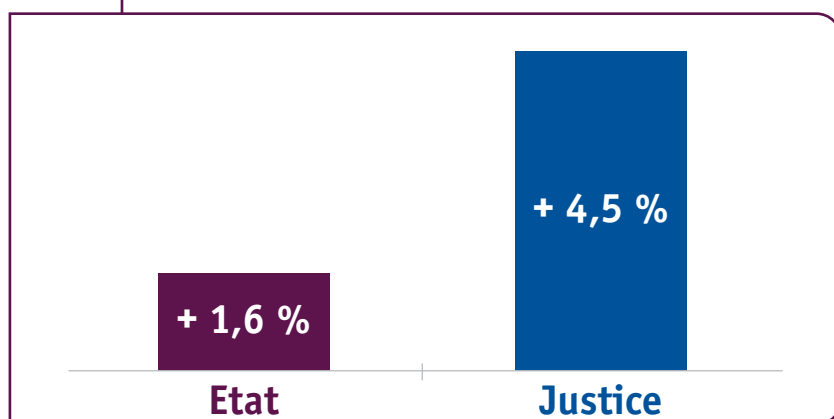


La Justice, priorité du budget 2008	4
L'essentiel du budget 2008	5
La Justice judiciaire	6
L'administration pénitentiaire	8
La protection judiciaire de la jeunesse	10
L'accès au droit et à la Justice	12
La modernisation de la Justice	14
La commission nationale informatique et liberté	16

La Justice, priorité du budget 2008



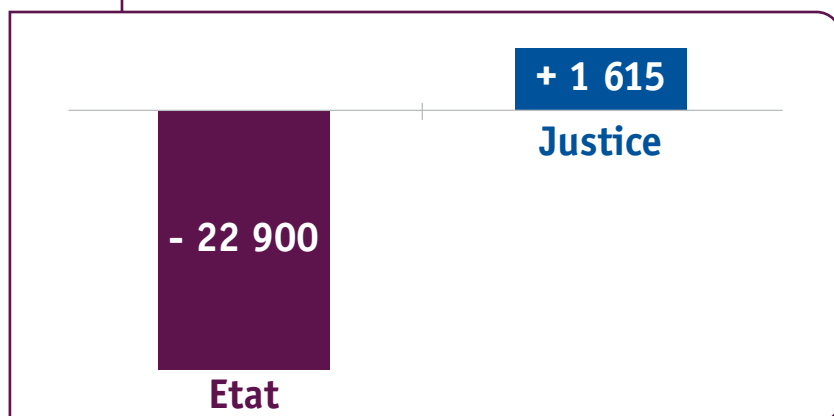
Evolution du budget de l'Etat et de la Justice en 2008



Le budget de l'Etat augmente de 1,6 % en 2008, c'est-à-dire du montant de l'inflation estimée.

Le budget du ministère de la Justice augmente de 4,5 %, soit près de trois fois plus.

Evolution du nombre d'emplois du projet de loi de finances pour 2008



En 2008, l'Etat supprime 22 900 emplois, chiffre sans précédent.

Dans le même temps, la Justice bénéficie de 1 615 créations d'emplois.

L'essentiel du budget 2008



+ 4,5 %

Une forte **augmentation pour 2008**,
signe d'une réelle ambition pour la Justice

6,519 milliards d'euros

(crédits de paiement)

Un budget pour une justice :

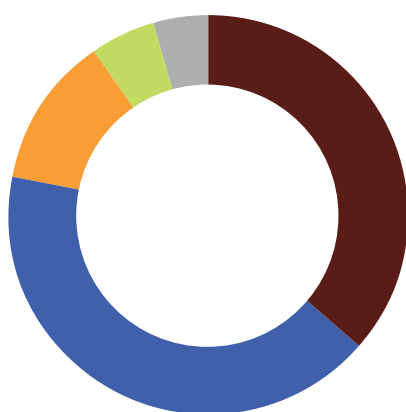
- plus rapide et plus efficace
- plus cohérente et plus lisible
- plus ferme et plus humaine
- plus moderne

1 615 emplois

La création de 1 615 emplois pour engager les recrutements nécessaires

- au renforcement des personnels dans les juridictions
- à l'ouverture de nouveaux établissements pénitentiaires
- au renforcement des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse
- au renforcement des personnels de la commission nationale informatique et liberté

La répartition du budget



■ Direction de l'administration pénitentiaire :
2383 M€ (36,6 % du total)

■ Direction des services judiciaires :
2730 M€ (41,9 % du total)

■ Protection judiciaire de la jeunesse :
809 M€ (12,4 % du total)

■ Accès au droit :
335 M€ (5,1 % du total)

■ Conduite et pilotage :
262 M€ (4,0 % du total)

Total 6,519 Mds €



Davantage d'efficacité

L'augmentation des moyens humains des juridictions est essentielle pour développer l'efficacité et la qualité du service rendu aux justiciables.

Le budget 2008 du programme justice judiciaire a comme priorités les recrutements utiles aux juridictions et le développement des nouvelles technologies.

Renforcer les personnels des juridictions

400 emplois sont **créés** dans les juridictions avec un objectif de rééquilibrage entre les magistrats et les greffiers.

187 sont des créations de postes de magistrats qui occuperont notamment des fonctions de :

- juge d'instruction dans les futurs pôles de l'instruction,
- substitut dans les pôles anti-discrimination,
- secrétaire général dans les grands TGI.

187 emplois de greffiers sont également créés pour améliorer la rapidité des décisions de justice et faciliter leur exécution.

Pour favoriser la promotion des agents, **175** nouveaux secrétaires administratifs entreront en fonction en 2008 (par la transformation de 149 emplois de catégorie C auxquels s'ajoutent 26 créations d'emplois).

Ces transformations d'emplois accompagnent la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques.

En effet, 2008 voit une accélération sans précédent de tous les chantiers de modernisation qui font appel aux nouvelles technologies pour :

- la numérisation des dossiers pénaux, après une première expérimentation dans une centaine de juridictions,
- la dématérialisation des échanges avec les cabinets d'avocats en matière civile,
- la visio-conférence dans les tribunaux de grande instance.

Accroître la sûreté

Les juridictions ne sont pas des espaces publics comme les autres. L'activité judiciaire doit s'exercer dans la sérénité. En juillet 2007, à la demande du ministre, un plan d'urgence mobilisant **20 M€** a été mis en œuvre pour le renforcement immédiat de la sûreté des cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des juridictions les plus exposées.

Pour le budget 2008, les crédits s'élèvent à **39 M€** (15 millions en 2007). Ils permettront de compléter et de pérenniser les dispositifs de surveillance.



Palais de Justice de Paris - Portique de sûreté

Crédits photos :
Caroline Montagné (SCICOM)

Conforter la qualité des procédures

Les moyens à la disposition des magistrats pour aider à la préparation des jugements sont appelés des frais de justice. Il s'agit par exemple d'expertises ou de traductions.

Les crédits des frais de justice s'élèvent à **405 M€**, soit 15 M€ de plus qu'en 2007.

Cette augmentation permettra une meilleure rémunération des différents professionnels qui apportent leur concours à la justice. L'objectif est d'améliorer la qualité des expertises au bénéfice de meilleures garanties dans la recherche de la vérité.

Ce programme regroupe les actions permettant de rendre la Justice au service du citoyen qu'elle soit civile, commerciale ou pénale.

Chiffres-clés Justice judiciaire

2008

Création de **400 emplois**
dans les juridictions

39 M€

Pour la sûreté des juridictions

405 M€

en frais de Justice

Budget 2008

+ 5,1 %

L'administration pénitentiaire



Conjuguer sécurité publique et dignité des personnes placées sous main de Justice

Les crédits de l'administration pénitentiaire sont en progression de 6,4 % : ces nouveaux moyens répondent aux objectifs de sécurité publique et servent favorablement la dignité des personnes placées sous main de Justice.

2008 sera marquée par la livraison de 7 nouveaux établissements.



Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin
Crédits photos :
Pierrette Nivet (DAP)

Ouverture de 7 établissements en 2008

3 établissements pour mineurs ouvriront en 2008 : à Orvault (44), Porcheville (78) et Meaux-Chauconin (77).

4 établissements de 600 à 700 places ouvriront à Saint-Denis de la Réunion, Roanne (42), Mont-de-Marsan (40) et Lyon-Corbas (69). Ils permettront d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des détenus.

L'achèvement de ces travaux mobilisera **81 M€ de crédits de paiement.**

Extension du centre
pénitentiaire de Ducos

Architecte :
Lorenzo architecture

Crédits photos :
Turenne Abidal



Dynamiser la gestion

Les crédits pour les établissements atteignent **586,5 M€**, soit 21 M€ de plus qu'en 2007. Cette augmentation permet d'assurer le fonctionnement des nouveaux établissements et de développer les dispositifs d'aménagement de peine. 3 000 bracelets électroniques, mobiles ou fixes, seront disponibles en 2008.

Une mesure nouvelle de **3,5 M€** permettra de poursuivre les réformes statutaires du personnel de surveillance et du personnel de direction.

Poursuivre le programme immobilier

7 établissements seront livrés en 2009 à Poitiers (86), au Havre (76), au Mans (72), à Nancy (54), à Béziers (34), à Bourg-en-Bresse (01) et à Rennes (35).

1 100 postes sont créés dès le budget 2008 pour les ouvertures qui interviendront en 2009 afin de former les personnels avant leur prise de fonction.

Les crédits pour les travaux d'entretien et les constructions qui seront livrées à partir de 2009 s'élèvent à **838,5 M€** en autorisations d'engagement et à **202 M€** en crédits de paiement.

Les travaux des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) de Lyon et de Rennes qui ouvriront en 2009 seront réalisés par le ministère de la santé. Les crédits n'apparaissent donc pas au budget 2008 de la Justice. Ces UHSA accueilleront des personnes souffrant de troubles psychiatriques rendant nécessaires leur prise en charge dans une structure de soins adaptée.

Ce programme participe à l'exécution des décisions de Justice et au maintien de la sécurité publique.

Chiffres-clés Administration pénitentiaire

- Création de
1 100 emplois

- Ouverture de
7 nouveaux établissements

- budget total :
2 383 M€

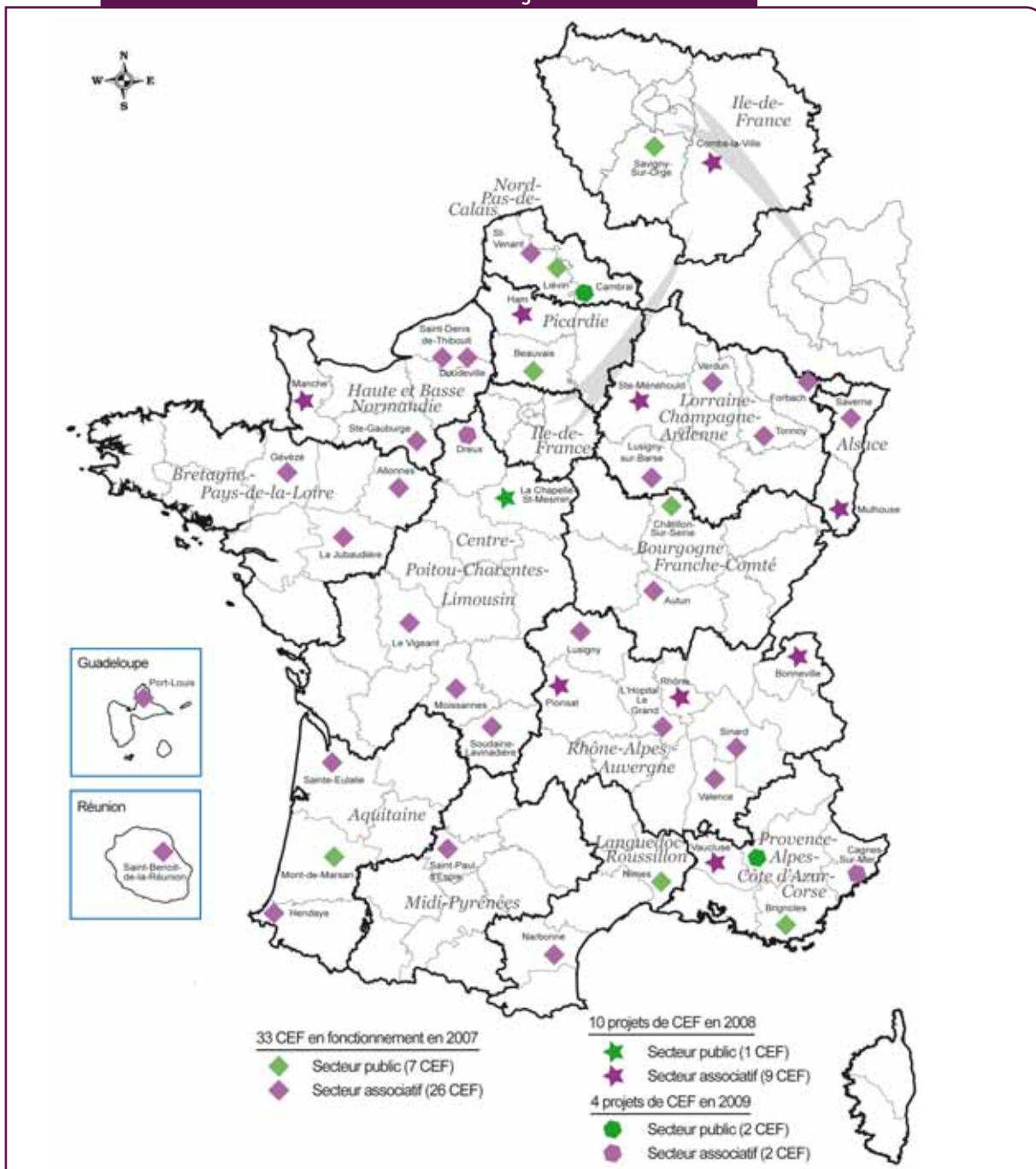
Budget 2008
+ 6,4 %

La protection judiciaire de la jeunesse

Améliorer les réponses face à la délinquance et construire l'avenir des jeunes

Le budget de ce programme permet de poursuivre le développement de l'éducation en prison, d'adapter la formation des éducateurs à la diversité des publics dont ils ont la charge et de renforcer les capacités d'hébergement.

Centres Educatifs Fermés (CEF) en fonctionnement en 2007 - Projets 2008 et 2009



Source :
Ministère de la Justice
DPJJ - Bureau L3 -
Section statistique -
Septembre 2007, DPCEF

Lutter contre la récidive des mineurs

L'action éducative des personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse s'exerce désormais dans les quatre établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ouverts en 2007 à Lavour (81), Meyzieu (69), Quièvrechain (59) et Marseille (13). En 2008, la PJJ interviendra dans trois nouveaux EPM situés à Orvault (44), Porcheville (78) et Chauconin (77). Les 100 emplois supplémentaires alloués pour 2008 concourront à faire du passage en prison un temps dévolu à l'éducation et à la construction d'un projet de sortie.

Rénover la formation

L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse sera transférée de Vaucresson à Roubaix. Elle y accueillera ses premiers élèves en septembre 2008. **7 M€** permettront l'achèvement du chantier en 2008. La formation sera modernisée. La création d'une direction des enseignements et de la recherche et une direction de l'ingénierie de la formation permettra une meilleure prise en compte des évolutions du métier d'éducateur au regard de la diversité des publics confiés à la Protection judiciaire de la jeunesse.

Disposer d'un hébergement plus adapté

En 2008, **130** places d'hébergement seront livrées.

118 places dans 10 centres éducatifs fermés (CEF) : 9 CEF associatifs situés dans la Marne, la Manche, le Rhône, le Puy de Dôme, le Bas-Rhin, la Somme, l'Aveyron, le Vaucluse, la Seine et Marne et un CEF public dans le Loiret.

Le foyer d'action éducative d'Angers verra sa capacité portée de 7 à 12 places.

En 2009, avec 4 ouvertures supplémentaires, **47 CEF** totalisant 512 places seront disponibles.

La prise en charge des questions de santé sera renforcée à titre expérimental dans 5 centres éducatifs fermés, avec le recrutement de psychiatres, de psychologues et d'infirmiers supplémentaires, répondant ainsi aux besoins des jeunes.

Ce programme concourt à la préparation, à la mise en œuvre et au contrôle des décisions de Justice concernant les mineurs délinquants, en danger ou les jeunes majeurs.

Chiffres-clés PJJ

- **Création de 100 emplois**

- **Budget global : 809 M€**

- Secteur public : 502 M€ (soit 62% du budget total)

- Secteur associatif : 307 M€ (Soit 38% du budget total)

- **Ouverture de 11 structures d'hébergement**

**Budget 2008
+ 1,6 %**

L'accès au droit et à la justice



S'engager au plus près des attentes des justiciables

Le budget de ce programme, qui s'élève à 335 M€ en 2008, a pour objectif de marquer une attention plus forte à tout ce qui rapproche le citoyen de la Justice : l'accès au droit, la prise en charge de la victime, l'aide juridictionnelle, la médiation familiale et l'attention particulière aux publics fragilisés.



TGI d'Avignon
Crédits photos :
Caroline Montagné (SCICOM)

Améliorer la prise en charge des victimes

Le ministère de la Justice entend mettre en œuvre en 2008 un programme d'ensemble en faveur des victimes centré sur l'amélioration de leur prise en charge et de leur accompagnement jusqu'au terme du parcours judiciaire.

Les crédits en faveur des associations qui prennent en charge les victimes sont en hausse de 14,7 %, avec une dotation de **10,9 M€**.

TGI de Paris
Bureau d'aide Juridictionnelle
Crédits photos :
Caroline Montagné (SCICOM)



Ce programme a pour mission de permettre aux citoyens de connaître et de faire valoir leurs droits, d'apporter aide et soutien aux victimes et de contribuer au développement de la médiation familiale et des espaces de rencontre parents/enfants.

Chiffres-clés Accès au droit et à la justice

- budget global :
335 M€
- Aide aux victimes :
+ 1,4 M€

Consolider les crédits d'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle permet de prendre en charge les frais de Justice des personnes aux revenus les plus modestes qui sont parties à un procès. Elle est versée sous conditions de ressources. Il y a eu 905 000 bénéficiaires en 2006.

En 2008, les crédits consacrés à l'aide juridictionnelle seront maintenus au niveau de **327,1 M€**.

Renforcer les moyens de l'accès au droit des publics les plus fragilisés et la résolution amiable des conflits

Les crédits consacrés au développement de l'offre de services de proximité en matière d'accès au droit, notamment grâce aux conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD), augmentent de 4 % et s'élèvent à **3,6 M€** ce qui permettra de disposer d'un CDAD par département.

Les moyens alloués à la médiation familiale ou aux espaces de rencontre s'élèvent à **2,3 M€** et progressent de 11,3 % permettant de conforter le réseau associatif spécialisé en ce domaine et de contribuer au soutien des familles en difficulté.

La modernisation de la Justice



Faire le choix de la modernisation

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le ministère de la Justice participe aux efforts de modernisation de l'État.



Palais de Justice de Caen
Crédits photos :
Caroline Montagné (SCICOM)

Développer les nouvelles technologies au service de la Justice

Au total, **66,6 M€** sont mobilisés pour les grands projets informatiques au cœur de la modernisation des pratiques de la Justice : *Cassiopée* pour une nouvelle chaîne pénale, *Harmonie* pour un nouveau mode de gestion des ressources humaines, *Origine* pour l'organisation des établissements, *Amalfi-2* pour la dématérialisation du livre foncier d'Alsace-Moselle et *Game* pour le suivi automatisé des mesures éducatives de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Palais de Justice d'Avesnes-sur-Helpe

*Architecte :
Pierre-Louis Faloci
Crédits photos :
Daniel Osso*



Augmenter les moyens de l'action sociale

Avec une augmentation de 0,21 M€, l'action sociale verra ses moyens renforcés. Outre la politique de réservation de logements qui sera amplifiée, des travaux immobiliers importants seront réalisés d'un montant de 4 M€, notamment sur le site de vacances de Belle Ile en Mer et au restaurant administratif du Palais de Justice de Paris.

Ce programme regroupe les actions d'administration des services centraux et certains projets de modernisation transversaux.

Chiffres-clés Administration Centrale

- Action sociale :
+ 0,21 M€
- Budget total
fonctionnement :
127 M€ (CP)
- Action sociale :
+ 0,21 M€



*Palais de Justice de Caen
Crédits photos :
Caroline Montagné (SCICOM)*



Prendre en compte de nouvelles missions



*Siège de la Commission nationale
informatique et liberté*

*Crédits photos :
CNIL*

En 2008, le budget de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) connaît une hausse de 14,6 % pour s'élever à **11,33 M€**.

Cette augmentation s'explique par la création de 15 emplois pour permettre la mise en œuvre de directives européennes conférant à la CNIL de nouvelles compétences : les contrôles sur place, les procédures contentieuses, le conseil et l'information.

À noter

À compter de 2008, l'Ordre de la Légion d'honneur et l'Ordre de la Libération ne figurent plus dans le budget de la Justice, et sont désormais rattachés au budget du Premier Ministre (mission « direction de l'action du Gouvernement »).

Contacts Presse :
Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Laurence LASSERRE : 01 44 77 63 39 / Guillaume DIDIER : 01 44 77 22 02

Ministère de la Justice
Secrétariat Général
SCICOM
13 place Vendôme, 75001 Paris

Rédaction :
Direction de l'Administration générale et de l'équipement (DAGE)
en collaboration avec :
La Direction des Services judiciaires (DSJ)
La Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP)
La Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
Le Service de l'accès au droit et à la Justice et de la politique de la ville (SADJPV)

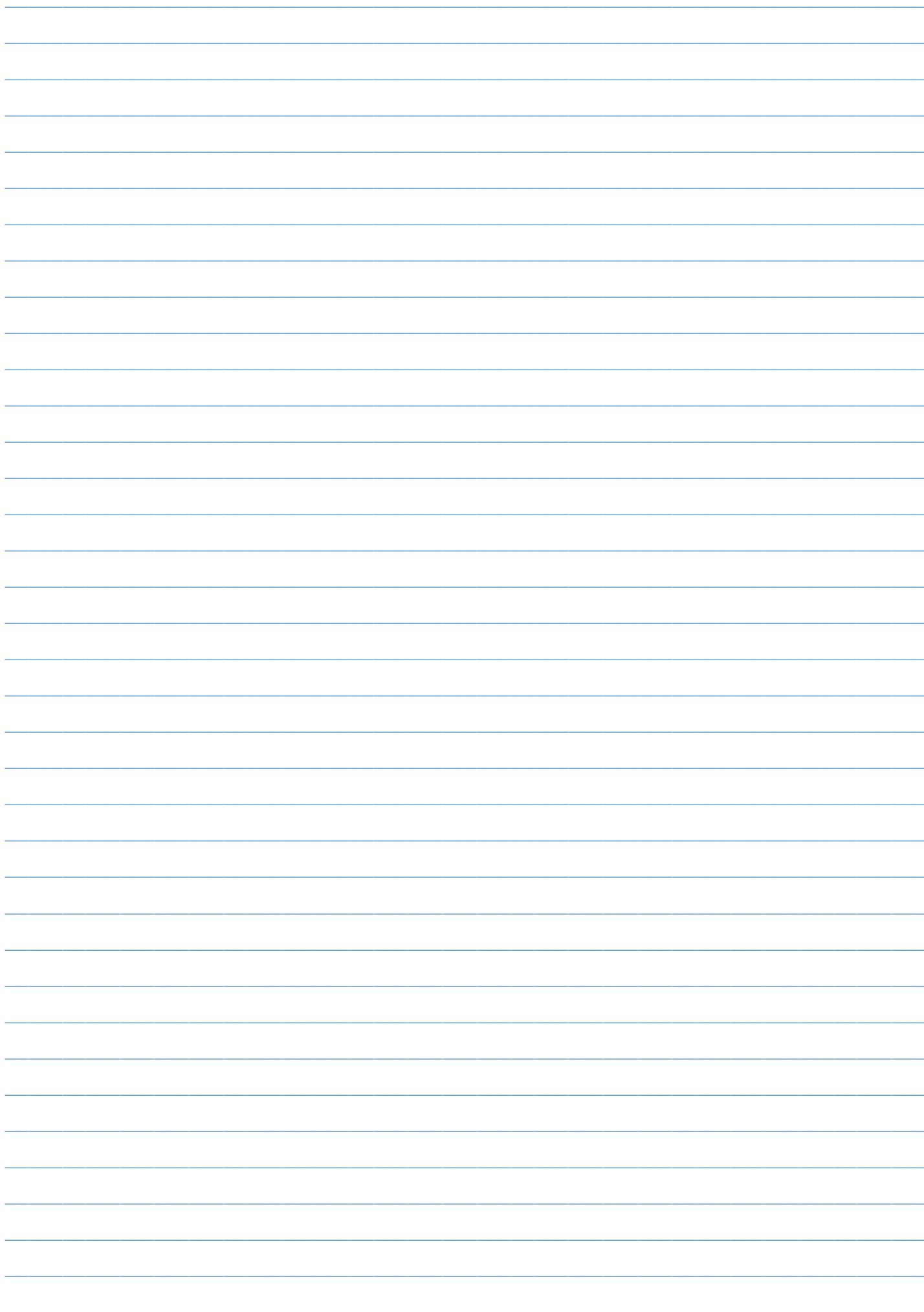
Remerciements :
Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ)
Service de la communication et des relations internationales (SCERI)
Commission nationale informatique et liberté (CNIL)

Réalisation :
Service central de l'information et de la communication (SCICOM)
Création graphique : Estelle Aguilera (SCICOM)

Crédits photos :
SCICOM - SCERI
AMOTMJ (couverture : Palais de Justice de Thonon-les-Bains - Olivier Wogenscky ;
Palais de Justice d'Avesnes-sur-Helpe - Daniel Osso) - CNIL

Impression :
Imprimerie Moderne de l'Est
Septembre 2007







MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Secrétariat général
Service central de l'information et de la communication
13, place Vendôme - 75001 Paris

www.justice.gouv.fr